

# APPEL



Aux élus de la Métropole de Lyon

Le 14 mars dernier, le Collectif Plein la Vue et l'Union des Comités d'Intérêts Locaux de la Métropole de Lyon (UCIL) ont rendu public les résultats de leur grande consultation sur le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) menée en février auprès des habitants de l'ensemble des communes de la Métropole.

Cette expression citoyenne inédite, avec plus de 8000 réponses analysées, dont le sérieux a été reconnu aussi bien par la presse que par la Métropole elle-même, a permis de confirmer **le refus catégorique des Grands Lyonnais d'autoriser l'implantation d'écrans publicitaires** dans leur rue, dans l'espace public, devant leur fenêtre... 97% des habitants se sont en effet déclarés défavorables ou très défavorables à ces écrans.

Et ils ont raison ! Ces écrans publicitaires, bien plus que de simples éléments inesthétiques dans notre paysage sont néfastes aussi bien en matière de sécurité routière que de santé cognitive - en particulier pour les jeunes enfants. Les travaux scientifiques montrent à quel point la pollution lumineuse affecte notre cycle circadien et la biodiversité. La consommation énergétique de ces écrans, équivalente à celle d'une famille pendant un an, entre en contradiction totale avec nos impératifs en matière d'économie d'énergie. Ils génèrent une nouvelle forme d'agression visuelle dans l'espace public, qui se doit de rester un bien commun bénéfique pour tous. La production de ces écrans nécessite par ailleurs l'extraction et le traitement de métaux rares, sources de pollution, réalisés dans des conditions de travail inacceptables pour les hommes, femmes et enfants concernés. Nous mettons à votre disposition, en accompagnement de ce courrier, une sélection d'articles scientifiques permettant de rendre compte de ces multiples risques des écrans publicitaires pour nos sociétés.

Face à ce problème de société et aux attentes des citoyens, la Métropole de Lyon tient un discours ambigu, affirmant qu'elle n'est pas forcément favorable à l'autorisation de ces écrans mais qu'elle serait contrainte par des aspects juridiques à ne pas pouvoir les interdire. Cependant, il s'avère que **cette impossibilité d'interdire est contredite par la jurisprudence**, comme différentes associations l'ont fait remonter ces derniers jours avec l'appui d'avocats et juristes spécialisés (cf. note juridique jointe).

Au regard des exigences des habitants et des outils juridiques à votre disposition, il serait injustifiable, au nom de la démocratie et de l'intérêt général, de maintenir l'autorisation de ces écrans numériques dans le projet de RLPi dont l'arrêt est prévu en juin prochain. **Vous avez la responsabilité de ne pas autoriser le déploiement de ces dispositifs impopulaires et néfastes.** La Métropole de Grenoble compte interdire ces écrans numériques (sauf dérogations pour un nombre restreint), c'est donc possible !

Dans ces circonstances, **nous appelons chaque élu métropolitain et chaque maire à se prononcer pour l'interdiction de ce dispositif.** Nous rendrons publique la position de l'ensemble des élus d'ici au mois de juin dans une logique de retour légitime auprès des habitants qui ont largement pris part à ce débat depuis plus d'un an.

S'il s'avère que le projet de RLPi n'acte pas la demande d'interdiction exprimée de manière massive par les habitants, nous appelons par ailleurs :

**chaque élu communautaire à voter contre l'arrêt du projet de RLPi en l'état ;**

**chaque Maire à prononcer un avis défavorable à ce projet dans le cadre des consultations obligatoires.** En cas d'avis défavorable le RLPi devra alors être arrêté à nouveau et ceci par les deux tiers des conseillers communautaires (art L.581-14-1 du code de l'environnement).

Comptant, avec l'ensemble des habitants de la métropole de Lyon, sur votre implication dans ce dossier, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Le Collectif Plein La Vue  
Lyon, le 23 avril 2019

